

BVGer D-1135/2015 vom 16. Juni 2015

Bundesverwaltungsgericht, 2015-06-16, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_D-1135_2015

FR: TAF D-1135/2015 du 16 juin 2015

IT: TAF D-1135/2015 del 16 giugno 2015

Regeste

Asile (non-entrée en matière / Etat tiers sûr) et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est admis.

E. 2

La décision attaquée est annulée et la cause renvoyée au SEM pour complètement d'instruction et nouvelle décision, au sens des considérants.

E. 3

Il est statué sans frais.

E. 4

Le SEM est invité à verser au recourant un montant de 500 francs à titre de dépens.

E. 5

Le présent arrêt est adressé au recourant, au SEM et à l'autorité cantonale. La juge unique :
Le greffier : Claudia Cotting-Schalch Thomas Thentz Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.